

REUNION DU 4 JUILLET 2023

Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 4 Juillet 2023 à dix neuf heures sous la présidence de M Patrick Lafave, Maire.

La séance est ouverte à 20 h 30,

Présents: Mme Bossion C, M. Dubois T, Mme Langlois S, M. André A, Mme Leboucher L, M. Dessaude Y, Mme Labonde E

Mme Guérin M.M, donne pouvoir à Mme Labonde E.

Mme Poirier C donne pouvoir Mme Bossion C

Secrétaire de séance : Mme Bossion C

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu :

PREND ACTE de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) proposées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal(PLUI) de la Communauté de communes des Forêts du Perche, comme le prévoit l'article L 153-12 du code de l'urbanisme.

La réflexion du nouveau PLUi peut être lancée.

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE ECOLE DE LA PUISAYE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention de 50.00 € pour le voyage scolaire de cette année.

CHANGEMENT D'HORAIRE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

A compter du 1^{er} Septembre 2023, la mairie sera ouverte au public :

MARDI : 13 h 30 à 19 h 00

VENDREDI : 15 h 30 à 19 H 00

ACHATS DIVERS

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il faut acheter des vélos et des jeux pour l'école et du matériel espaces verts, et demande au conseil municipal de lui autoriser ces achats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour les achats et les demandes de subventions.

TARIF CANTINE SCOLAIRE AU 01/09/2023

M ; Le Maire informe le conseil municipal d'une augmentation de 9 % du tarif de la SOCIETE LA NORMANDE pour la cantine scolaire à compter du 1^{er} Septembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix du repas à 4.35 € au 1^{er} Septembre 2023, au lieu de 4.00 € pour l'année passée.

QUESTIONS DIVERSES

-M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu les remerciements du Secours Catholique pour le versement de la subvention,

-M. Le Maire fait le point sur la Fête de la Musique qui a eu un franc succès,

-M. Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'agrandir le Columbarium, ce projet sera étudié en fin d'année pour l'an prochain,

-M. Le Maire fait le point sur l'Inter village qui a eu lieu à Le Mesnil-Thomas et qui aura lieu l'an prochain à La Puisaye,

-M. Le Maire fait le point sur les travaux et les subventions à recevoir,

-Mme Labonde fait remarquer que les terrains non construits du lotissement « Le Moulin A Vent » n'étaient pas entretenus (Chardons, vermines,...). Les propriétaires sont tenus d'entretenir leur terrain même s'il n'y a pas de construction,

-M. Le Maire informe le conseil municipal, qu'une tournée de vérification des réserves incendie sera organisée

-Mme Langlois fait remarquer que beaucoup de personnes empruntent le sens interdit »Route de La Pépinière »

-M. Dubois informe le conseil municipal, qu'il a bouché des trous avec du goudron en compagnie de M. Le Maire,

- Mme Leboucher rappelle que les thuyas du Lotissement de la Croix Rouge ne sont pas taillés donc ils gênent la visibilité,
- Mme Leboucher signale que le couvercle du regard sur le domaine public n'a toujours pas été remplacé,
- Mme Bossion signale que des camions stationnent au bout de La Sente Aux Anes et gênent la visibilité au niveau du Stop. Un courrier sera adressé aux riverains concernés,

On a constaté à plusieurs reprises des dégradations sur le mobilier urbain c'est-à-dire :
panneaux de rues, barrières de protection à l'abri de bus renversés.

Il est triste de penser que le mobilier payé par les impôts des parents soit détérioré par leurs enfants.

Malheureusement, le dépôt d'ordures ménagères persiste au container à verres, entraînant un sérieux trouble à l'ordre public. L'éducation de certaines personnes est à revoir !

La séance est levée à 20 h 50